

# Le Jeanne-Mance

## LA CROIX-ROUGE RÉPOND AUX URGENCES

Un protocole d'entente a été conclu entre le MSSS et la Division du Québec de la Croix-Rouge canadienne, afin de recruter 150 professionnels de la santé pour la mise sur pied d'équipes de réponse aux urgences. Ces professionnels pourraient être appelés à partir rapidement à l'étranger, pendant des périodes de quatre à six semaines, pour participer à des opérations de secours. Une fois sélectionnés, le personnel infirmier, les technologues médicaux, les radiologues, les sages-femmes, les médecins omnipraticiens et les spécialistes devront suivre une formation de base sur les opérations humanitaires. Curieux d'en savoir plus? Visitez le site [www.croixrouge.ca/eru\\_fr](http://www.croixrouge.ca/eru_fr).

## SANTÉ MENTALE EN MILIEU DE VIE

C'est le 28 mai 2009, sous le thème Santé mentale en milieu de vie, que se tiendra le quatrième colloque milieu de vie du CSSS Jeanne-Mance. C'est au mois de mars prochain que les intervenants des centres d'hébergement intéressés à y participer pourront s'inscrire et faire leurs choix parmi les quatre ateliers proposés. Réservez dès maintenant cette date à votre agenda!

## À LA PORTE DU SYSTÈME PÉNAL

Voilà le thème du troisième numéro de la Revue du CREMIS, publiée par le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté. Vous pourrez entre autres y lire les textes: Pour une justice juste, La surreprésentation des jeunes noirs montréalais, Des gestes anodins qui peuvent vous mener loin et Un monde complexe. La Revue du CREMIS est disponible à l'adresse [www.cremis.ca](http://www.cremis.ca). Il est aussi possible de communiquer avec l'équipe de la revue au [revueducremis@gmail.com](mailto:revueducremis@gmail.com). Rappelons que le CREMIS fait partie intégrante du Centre affilié universitaire – CSSS Jeanne-Mance, affilié à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal. Bonne lecture!

## Dans ce numéro

2

Combattre les préjugés sur la dépression  
Campagne de vaccination contre l'influenza

3

La titularisation  
Séance publique d'information

4

Laissez-vous gagner par la fièvre du vendredi soir!

## SEMAINE DE LA CONFIDENTIALITÉ Ça nous concerne tous!



À l'avant: Manon Chouinard, responsable des archives; 2<sup>e</sup> rangée: Mélissa P. Lamarche et Michaël Gougeon; à l'arrière: Jessica Demers-Boulard, Chantal Desgens et Luisa Fontanarosa.

CETTE ANNÉE, LA SEMAINE DE LA CONFIDENTIALITÉ se tiendra du 23 au 29 novembre dans toutes les installations du CSSS Jeanne-Mance. Pour l'occasion, l'équipe des archivistes médicaux met à votre disposition un dépliant qui réitère les règles de confidentialité que tous les employés doivent respecter. L'Association des archivistes du Québec a aussi eu l'idée de produire des napperons qui seront

distribués dans les salles à manger et les cafétérias de l'établissement. Tous les moyens sont bons pour souligner l'importance de la confidentialité.

### Les archivistes médicaux à votre disposition

Relevant de la Direction des services multidisciplinaires et gestion de la qualité, six archivistes médicaux se partagent le travail dans les CLSC et les centres d'hébergement. En plus de vous conseiller en matière de confidentialité et de tenue de dossiers, ils peuvent aussi vous aider à donner suite aux demandes d'accès aux dossiers. Bien qu'ils ne visitent que cinq des huit centres d'hébergement, les archivistes sont disponibles pour répondre aux questions de tous les intervenants, peu importe leur lieu de travail. D'ailleurs, les archivistes visiteront bientôt chacune des unités des huit centres d'hébergement du CSSS, afin d'expliquer aux intervenants les étapes de la procédure d'accès au dossier médical de l'usager.

### Demande d'accès au dossier: quoi faire?

Toute demande de consultation ou d'obtention d'un dossier médical présentée par l'usager, un membre de sa famille ou une personne autorisée doit être transmise à l'archiviste. Plusieurs lois régissent l'accès au dossier, et l'archiviste est le spécialiste en la matière. Un bris de confidentialité peut engendrer une poursuite ou une plainte contre l'établissement ou un intervenant. Les personnes qui désirent avoir accès à un dossier doivent d'abord remplir le formulaire *Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier de l'usager* (AH-216) et l'acheminer au service des archives. Les archivistes traiteront la requête d'accès en se conformant aux lois en vigueur. Toute demande urgente concernant les CLSC doit être transmise à Luisa Fontanarosa. Pour les centres d'hébergement, adressez-vous à Jessica Demers-Boulard.

SUITE PAGE 2: [Semaine de la confidentialité](#)

## ACCÈS SANTÉ DANS VOTRE QUARTIER

# Un outil pratique pour se faciliter la vie

LA DEUXIÈME ÉDITION DU RÉPERTOIRE *Accès santé dans votre quartier* a été distribuée dans les 830 000 foyers de l'île de Montréal, au cours des dernières semaines. Le document présente les principaux services de santé et services sociaux offerts sur le territoire de chaque CSSS. En diffusant cet outil pratique, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal veut aider la population à mieux se diriger dans le réseau et à éviter, le plus possible, les salles d'urgences des hôpitaux.

Le répertoire *Accès santé dans votre quartier* est un véritable bottin de services. On y trouve les coordonnées de toutes les ressources médicales du territoire, des services offerts au CSSS Jeanne-Mance et des services d'aide et d'assistance aux personnes en détresse (abus et négligence envers une personne âgée, agression sexuelle, crise, dépression, jeu pathologique, abus d'alcool ou de drogues, grossesse non désirée, suicide, violence conjugale, etc.). On y explique également ce que sont les cliniques-réseau, les groupes de médecine de famille et les



centres d'éducation pour la santé, afin que les Montréalais puissent s'adresser au bon endroit au bon moment.

Le document est facile à consulter. Il inclut une carte de chaque territoire qui indique clairement les ressources médicales et les installations du CSSS. En prime, on y donne des conseils pour bien se préparer à un rendez-vous chez le médecin ou avec un autre professionnel de la santé. De courts textes présentent chacune des sections du répertoire.

Des exemplaires ont été distribués dans tous les CLSC du CSSS Jeanne-Mance. Le Service des communications peut fournir des exemplaires supplémentaires aux personnes intéressées. Le document a été produit aussi en version anglaise. Adressez vos demandes par

courriel à [pierre\\_bruneau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pierre_bruneau@ssss.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 514 525-1900, poste 6389.

La version électronique du répertoire est accessible, dans les deux langues, au [www.santemontreal.qc.ca](http://www.santemontreal.qc.ca).



## Combattre les préjugés sur la dépression

UNE SECTION DU SITE WEB DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ et des Services sociaux présente la nouvelle campagne gouvernementale d'information et de sensibilisation sur la santé mentale. Cette campagne poursuit le combat déjà engagé par le ministère contre les préjugés sur la dépression, en favorisant un changement de perception et d'attitude envers les personnes qui en sont atteintes.

L'objectif principal de la campagne est de démontrer que la dépression est une maladie et qu'elle peut affecter une personne à tout âge. Il est primordial de combattre les préjugés bien ancrés dans l'imaginaire collectif selon lesquels la dépression est un signe de faiblesse personnelle. Ainsi, les personnes atteintes pourront recourir, sans crainte de jugement, aux services d'aide disponibles afin de recouvrer la santé.

### Mettre fin aux préjugés

Les personnes atteintes d'une maladie mentale sont souvent victimes de préjugés. Ces croyances découlent généralement d'un manque de connaissances et d'une multitude d'idées fausses sur la santé mentale et la maladie mentale. La stigmatisation s'ajoute aux souffrances et aux contraintes que vit la personne atteinte d'une maladie mentale et peut conduire à son exclusion sociale.

Les maladies mentales ne sont pas des faiblesses personnelles. Le mot le dit: ce sont des maladies et elles

peuvent être soignées. La meilleure arme contre les préjugés à l'égard de la maladie mentale est l'information. Prenez quelques minutes pour visiter le site [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca). Vous y trouverez de l'information récente sur la maladie mentale ainsi que sur les moyens de la prévenir et de la soigner. Il y a même un questionnaire qui permet de tester vos connaissances et de démêler le vrai du faux!

Source: ministère de la Santé et des Services sociaux



## Semaine de la confidentialité

### SUITE DE LA PAGE 1

En cas de poursuite, de plainte ou d'enquête du coroner, il est primordial d'aviser l'archiviste médical de votre installation. Le dossier de l'utilisateur concerné sera alors retiré de la circulation et gardé sous clé jusqu'à la fin des démarches. Une copie intégrale du dossier remplacera l'original sur les tablettes des archives.

### La confidentialité, c'est essentiel!

L'information confidentielle peut prendre plusieurs formes. Il peut s'agir de renseignements communiqués sur un répondeur, par courriel, dans un document, par le courrier intersites ou dans des discussions entre collègues. Pour protéger les renseignements confidentiels des oreilles ou des yeux non autorisés, il faut prendre des précautions, entre autres fermer à clé son bureau, déchiqueter ses documents, faire circuler les documents confidentiels dans une enveloppe cachetée (envoi sécurisé) et être discrets et prudents.

Et si l'information confidentielle vous concernait, comment agiriez-vous? La confidentialité, ça nous concerne tous!

## Les Rendez-vous Jeanne-Mance, de véritables rencontres

C'EST SUR LE THÈME *LES TRANSFORMATIONS EN PRATIQUE!* que s'est déroulée la quatrième édition des Rendez-vous Jeanne-Mance en santé mentale. Le 15 octobre dernier, 142 personnes ont participé à cette journée riche en activités. La directrice générale adjointe des Services à la communauté et affaires universitaires, Sylvie Simard, a souhaité la bienvenue aux participants avant de céder la parole à la conférencière invitée, Catherine Vallée, de l'Institut national de santé publique du Québec. Son allocution, intitulée *Un regard sur les transformations en cours et l'appropriation du pouvoir*, portait sur le rétablissement et l'autonomisation (*empowerment*) de la personne, deux concepts centraux du plan d'action en santé mentale du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Après la conférence, onze ateliers offraient la possibilité aux participants d'échanger sur diverses

problématiques en santé mentale, entre autres la gestion des médicaments, la justice, le suivi dans la communauté, le guichet d'accès aux services, etc. Les ateliers étaient animés par des intervenants du CSSS Jeanne-Mance, d'organismes communautaires et d'autres ressources ainsi que par des utilisateurs de services. Enfin, des tables d'information ont permis aux participants de se renseigner sur diverses ressources du réseau local de services en santé mentale.

Le CSSS Jeanne-Mance croit en la force de ce réseau et prend au sérieux son mandat d'animation. Les Rendez-vous Jeanne-Mance permettent à tous ses acteurs de se rencontrer, de créer des liens et de réfléchir ensemble à des solutions et à des projets susceptibles d'aider les personnes sur le territoire qui souffrent de problèmes de santé mentale.



## Campagne de vaccination contre l'influenza

DÉJÀ NOVEMBRE! LES JOURNÉES RACCOURCISSENT et l'hiver est à nos portes. Cette année, éliminez le risque d'être fiévreux, courbaturé et malade pendant deux semaines. Faites-vous vacciner contre l'influenza. C'est encore le meilleur moyen d'éviter de contracter le virus de la grippe et de le transmettre à votre entourage, au travail comme à la maison. En plus, le vaccin est offert gratuitement à toutes les personnes qui travaillent dans les établissements de santé du Québec.

Au cours des prochaines semaines, les conseillères en prévention des infections du CSSS Jeanne-Mance feront la tournée de toutes les installations pour sensibiliser les employés à l'importance de se faire vacciner et pour répondre à leurs questions. Prenez quelques minutes pour tester vos connaissances sur l'influenza et courez la chance de gagner un des prix de participation, qui seront tirés à la fin de la tournée.

Aux CLSC du Plateau-Mont-Royal, des Faubourgs et Saint-Louis-du-Parc, le personnel pourra se faire vacciner le jeudi 13 novembre, entre 8 h 30 et 12 h. Pas besoin de prendre rendez-vous, car il suffit de se présenter à l'accueil au moment de la clinique. Les employés du Centre administratif, situé au 155, boulevard Saint-Joseph, pourront également recevoir le vaccin dans leur installation le 13 novembre, entre 13 h 30 et 16 h.



Dans les centres d'hébergement, la vaccination aura lieu sur place, comme par les années passées, tant pour les résidents que pour le personnel. L'horaire de la clinique de vaccination dans votre centre vous sera transmis prochainement.

Rappelons que le vaccin contre la grippe est aussi gratuit pour les enfants de 6 à 23 mois, les personnes de 2 à 59 ans ayant une maladie chronique ou dont le système immunitaire est affaibli, les personnes de 60 ans et plus ainsi que pour les personnes vivant ou étant en contact fréquent avec une ou des personnes à risque.

Les employés du CSSS Jeanne-Mance qui ne peuvent pas recevoir le vaccin à la date prévue dans leur installation pourront aussi se présenter aux cliniques sans rendez-vous offertes à la population du territoire aux endroits suivants:

**Auditorium de l'Hôpital Saint-Luc** – 1112, rue Sanguinet

Le mardi 18 novembre, de 9 h 30 à 19 h 30

Le mercredi 19 novembre, de 8 h 30 à 19 h 30

**Centre Jean-Claude Malépart** – 2633, rue Ontario Est

Le samedi 22 novembre, de 9 h 30 à 15 h 30

Le dimanche 23 novembre, de 8 h 30 à 15 h 30

**Fraternité des Policiers** – 480, rue Gilford

Le mardi 25 novembre, de 9 h 30 à 19 h 30

Le mercredi 26 novembre, de 8 h 30 à 19 h 30



AU CENTRE D'HÉBERGEMENT DU CENTRE-VILLE-DE-MONTRÉAL :

## Nouvelle clinique de gynécologie

JUSQU'À RÉCEMMENT, LES RÉSIDENTES du Centre d'hébergement du Centre-Ville-de-Montréal qui devaient subir un examen gynécologique n'avaient d'autre choix que de se rendre à un autre établissement de santé. Cette situation entraînait des déplacements coûteux et de l'attente. En plus,

l'aménagement des locaux n'était jamais adapté à la situation des résidentes, ce qui compliquait davantage le processus. C'est maintenant chose du passé.

Cécile Blanchard, infirmière auxiliaire et accompagnatrice à ce centre d'hébergement a proposé l'aménagement d'une clinique de gynécologie dans l'établissement. L'idée a fait son chemin, de sorte que le centre a aujourd'hui un local doté d'un équipement adapté pour une clinique de gynécologie sur place. Grâce à cette initiative, les résidentes peuvent désormais avoir facilement accès aux mêmes services de prévention et de dépistage annuel que toutes les femmes du territoire du CSSS. Les idées les plus simples sont souvent les meilleures. Bravo à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce projet. La mise sur pied de la clinique améliore grandement la qualité de vie des résidentes du Centre d'hébergement du Centre-Ville-de-Montréal.



Le D' Jacques Marchand et Cécile Blanchard, infirmière auxiliaire et instigatrice du projet

## Nominations

Depuis le 25 septembre dernier, **Anne Laframboise** est conseillère aux relations de travail au nouveau Centre administratif du CSSS Jeanne-Mance. Elle apportera son soutien à plusieurs directions de l'établissement. M<sup>me</sup> Laframboise connaît bien le réseau de la santé et des services sociaux puisqu'elle a occupé des postes en dotation et en relations de travail aux CSSS de Bordeaux-Cartierville – Saint-Laurent et de l'Ouest-de-l'Île.



Le 20 octobre 2008, **Andrée Fullum** entrait en fonction au poste de chef d'unité de vie à l'unité 2 du Centre d'hébergement Jean-De La Lande. Infirmière de formation, elle possède aussi un certificat d'études en gestion hospitalière de l'Université de Montréal. M<sup>me</sup> Fullum a acquis une vaste expérience dans différents établissements, notamment comme coordonnatrice et responsable des soins infirmiers et en tant qu'infirmière.

La direction du CSSS Jeanne-Mance souhaite la bienvenue à ses deux nouvelles employées.

## La titularisation

LA NOUVELLE MESURE DE TITULARISATION pour les postes d'infirmières et d'infirmières-auxiliaires, prévue dans la lettre d'entente relative à l'application de la définition de salariée à temps partiel, entrera en vigueur le 17 novembre 2008. Cette mesure établit que les salariées à temps partiel doivent occuper un poste comportant un minimum de quatre quarts de travail sur une période de 14 jours ou de huit quarts sur une période 28 jours. Les titulaires de ces postes pourront continuer à offrir des disponibilités pour la liste de rappel, afin de pouvoir compléter leur semaine de travail. Toutefois, celles qui refuseront de poser leur candidature à un de ces nouveaux postes seront, aux termes du processus d'application de cette mesure, réputées avoir démissionné.

Des représentants du syndicat et de la direction du CSSS ont convenu d'accélérer la dotation de ces postes. L'exercice s'échelonne du 19 novembre 2008 au 17 juin 2009. Au cours de cette période, les salariées visées devront poser leur candidature

afin d'obtenir un poste, selon la procédure habituelle et aux dates prévues au calendrier d'affichage 2008-2009. Les nominations s'effectueront conformément aux dispositions locales de la convention collective: selon l'ancienneté, pour toutes les fonctions d'infirmières et d'infirmières auxiliaires; selon la compétence, pour les postes professionnels. La liste des postes disponibles est accessible dans le logiciel *espresso* ou sur les babillards d'affichage dans toutes les installations du CSSS Jeanne-Mance.

Le processus de titularisation étant complexe, la Direction des ressources humaines et la FIQ ont collaboré pour le simplifier. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Julie Bertrand, agente de gestion du personnel-Catégorie 1, à [julie.bertrand@ssss.gouv.qc.ca](mailto:julie.bertrand@ssss.gouv.qc.ca) ou au 514 842-7180, poste 7138. Vous pouvez également vous informer auprès de votre supérieur immédiat ou consulter les représentants de la FIQ. Ils vous offriront le soutien nécessaire pour votre titularisation.

## NOUVELLES DE LA FONDATION



COLLECTE DE FONDS 2008-2009

### Merci à tous les solliciteurs et donateurs !



La campagne de financement 2008-2009 de la Fondation CSSS Jeanne-Mance vient de se terminer. Bientôt, nous serons en mesure de vous annoncer le résultat de la collecte de fonds menée auprès des employés. Merci aux deux coprésidents de la campagne, Doris Allard et Pierre Malchelosse, et à tous ceux qui ont généreusement accepté de solliciter des dons à leurs collègues. Merci également à tous les donateurs qui nous ont déjà fait parvenir leur contribution. Votre appui est précieux et votre engagement à l'endroit du CSSS Jeanne-Mance, très apprécié. Les personnes qui le désirent peuvent toujours faire parvenir un don à la fondation, et ce en tout temps. Toutes les saisons sont bonnes, quand vient le temps d'être généreux!

La campagne de financement de la Fondation se déroule sur plusieurs fronts. Des particuliers, des fondations privées et certaines entreprises sont aussi invités à effectuer un don pour nous aider à réaliser des projets avec les équipes du CSSS. La Fondation a créé le Cercle de gouverneurs pour remercier de façon particulière toute personne qui a fait un don annuel de 500 \$ ou plus au cours des deux dernières années.

Les dons que nous recevons sont répartis selon les priorités définies par le CSSS et respectent la volonté des donateurs qui souhaitent que la Fondation les affecte à un secteur ou à un projet en particulier.

Merci de votre soutien.

On ne le dira jamais assez: seul, on va plus vite, mais ensemble, on va plus loin!

## Séance publique d'information

LE 9 OCTOBRE DERNIER, UNE CENTAINE de personnes ont répondu à l'invitation du CSSS Jeanne-Mance et assisté à une discussion sur le thème *L'avenir du système de santé: ça se parle aussi localement!* qui s'est tenue à la Fraternité des Policiers. Des membres de la direction, du personnel, du comité des résidents et du conseil d'administration du CSSS, ainsi que des résidents du territoire et des représentants de nombreux organismes partenaires ont pu entendre la mairesse de l'arrondissement Plateau Mont-Royal, Hélène Fotopoulos, et le maire de l'arrondissement Ville-Marie, Benoît Labonté, traiter de ce sujet d'actualité. Les maires ont profité de l'occasion pour souligner leur intérêt à travailler de concert avec les établissements de santé et les organismes communautaires du territoire. Lise Lamothe, professeure agrégée au Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal, a aussi fait une présentation intéressante sur les changements survenus ces dernières années dans le domaine de la santé et des services sociaux.

La directrice générale du CSSS, Chantale Lapointe, et le président du conseil d'administration, Ron Rayside, ont conclu la soirée en décrivant sommairement les activités réalisées au cours de la dernière année par les équipes des directions de l'établissement. Toutes les personnes présentes ont reçu une trousse contenant un exemplaire du très beau rapport annuel 2007-2008 du CSSS et du nouveau répertoire *Accès santé dans votre quartier* ainsi que des numéros récents du journal interne *Le Jeanne-Mance*.

Le cocktail qui a précédé l'assemblée a permis aux participants de faire des rencontres et des retrouvailles. *Le Duo des airs*, composé d'un violoniste et d'un guitariste chanteur, a contribué à créer une ambiance propice à la détente et au plaisir.

La version électronique du rapport annuel 2007-2008 du CSSS Jeanne-Mance est accessible dans la section Publications au [www.csssjeannemance.ca](http://www.csssjeannemance.ca). Ça vaut le coup d'œil!

Lise Lamothe, Benoît Labonté, Hélène Fotopoulos, Chantale Lapointe et Ron Rayside lors de la séance publique d'information.





## Pas de boucane dans ma cabane

**UNE CAMPAGNE LANCÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FAMILLE SANS FUMÉE INVITE LES FAMILLES DU QUÉBEC À DÉCLARER LEUR MAISON ET LEUR VOITURE « ZONES SANS BOUCANE ». CE N'EST PAS UNE CAMPAGNE ANTITABAC, MAIS UNE CAMPAGNE ANTI-FUMÉE SECONDAIRE.**



Le programme Famille sans fumée a été conçu par la Direction de la prévention de l'Institut de Cardiologie de Montréal avec la collaboration de nombreux partenaires, dont les directions de santé publique du Québec. La campagne de sensibilisation *Pas de boucane dans ma cabane* vise à diminuer l'usage du tabac dans les maisons et les voitures et, par conséquent, l'exposition à la fumée secondaire, notamment pour les enfants. Selon les données de l'*Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada* recueillies en 2007, le Québec affiche le taux le plus élevé d'enfants de 0 à 11 ans exposés régulièrement à la fumée secondaire de tabac à la maison.

La fumée secondaire s'infiltré partout. Elle peut même atteindre les enfants qui dorment ou jouent dans une pièce

dont la porte est bien fermée. Saviez-vous que la fumée secondaire contient 4800 produits chimiques, dont 60 sont cancérigènes? L'exposition régulière à la fumée secondaire augmente de 25% le risque de maladie pulmonaire et de 10% le risque de maladie du cœur. Chaque année, au Canada, la fumée de tabac est responsable du décès de plus de 800 personnes non fumeuses. Les animaux exposés à la fumée secondaire présentent aussi un risque plus élevé de maladie respiratoire, tels l'asthme et la bronchite chronique, et de cancer du poumon ou du museau que les animaux de foyers non fumeurs.

Utiliser les systèmes de ventilation, les hottes de cuisine ou les purificateurs d'air et ouvrir les fenêtres de la maison ou baisser les vitres de la voiture ne peuvent éliminer efficacement toute la fumée de tabac. La seule façon de protéger les non-fumeurs de la fumée secondaire, c'est de fumer dehors en s'assurant que la fumée ne pénètre pas à l'intérieur par une ouverture, particulièrement l'été par les fenêtres ouvertes.

Tout le monde peut s'inscrire au programme et officialiser sa décision d'éliminer la fumée de sa maison et de son auto. Il suffit de se rendre sur le site [www.famillesansfumee.ca](http://www.famillesansfumee.ca) et d'y remplir un formulaire. Si vous vous inscrivez avant le 16 novembre, vous courez la chance de gagner des prix. Profitez-en pour visiter les autres sections du site. L'information y est présentée de façon dynamique et inventive.

Au CSSS Jeanne-Mance, c'est pas de boucane dans ma cabane! Et chez vous?

## Deux centenaires à domicile

**CENT ANS, ÇA SE SOULIGNE!** Récemment, des membres de l'équipe du soutien à domicile se sont déplacés pour souhaiter bon anniversaire à deux centenaires qui reçoivent des soins. La direction du CSSS Jeanne-Mance se joint à eux pour souhaiter encore beaucoup de bonheur à ces doyennes!



De gauche à droite : Michel Morin, Valérie Therrien, Lise Nolet, M<sup>me</sup> Yvonne Decelles, D<sup>re</sup> Marie-Claude Rioux et Véronique Piché

De gauche à droite : D<sup>re</sup> Marie-Claude Rioux, M<sup>me</sup> Jeannette Roy, Micheline Samson, Sylvie Therrien et Sylvain L'Anglais



### FÊTE DE NOËL DES EMPLOYÉS

## Laissez-vous gagner par la fièvre du vendredi soir!

LE COMITÉ ORGANISATEUR de la fête de Noël des employés du CSSS Jeanne-Mance nous concocte encore une fois toute une soirée. Les amateurs de disco et de rythmes endiablés seront servis à souhait! La fête aura lieu le vendredi 5 décembre à l'église Saint-Enfant-Jésus, située au 5035, rue Saint-Dominique. Vous pouvez déjà vous procurer des billets, au coût de 15\$, auprès des responsables dans chacune des installations (voir la liste). Dépêchez-vous, car les places sont limitées.

Cette année, les portes ouvriront dès 17h30 et un souper-buffet sera servi à partir de 19h. Animation, orchestre spectaculaire et prix de présence seront au rendez-vous, sans oublier un disque-jockey et de nombreuses autres surprises! Ne manquez pas cette soirée qui promet déjà d'être inoubliable.

#### CLSC DES FAUBOURGS

Site Sanguinet: Ginette Beaulieu, poste 3785 (local 479)

Site Visitation: Denise Rousseau, poste 1400 (réception au rez-de-chaussée)

Site Parthenais: Aline Proulx, poste 2314 (local 155)

**CLSC DU PLATEAU-MONT-ROYAL**  
Jocelyne Deguire-Rioux, poste 6216 (local 216)

**CLSC SAINT-LOUIS-DU-PARC**  
15, avenue du Mont-Royal Ouest:  
Lise Bessette, poste 4371 (local 117)

55, avenue du Mont-Royal Ouest:  
Louise Myre, poste 4118 (local 10)

**CENTRE D'HÉBERGEMENT JACQUES-VIGER**  
Sylvie Goyette, postes 7123 et 7326 (local B123)

**CENTRE D'HÉBERGEMENT DU MANOIR-DE-L'ÂGE-D'OR**  
Julie Bujold, poste 498 (réception)

**CENTRE D'HÉBERGEMENT DU CENTRE-VILLE-DE-MONTRÉAL**  
Secrétariat des loisirs, poste 306

**CENTRE D'HÉBERGEMENT ÉMILIE-GAMELIN**  
Johanne Girard, poste 0 (réception)

**CENTRE D'HÉBERGEMENT ARMAND-LAVERGNE**  
Jean-Guy Bouthillier, poste 4515 (1<sup>er</sup> Nord)

**CENTRE D'HÉBERGEMENT JEAN-DE LA LANDE**  
Réceptionniste, poste 301

**CENTRE D'HÉBERGEMENT BRUCHÉSI**  
Réceptionniste, poste 401

**CENTRE D'HÉBERGEMENT ERNEST-ROUTHIER**  
Kim Fortin, poste 7900 (réception)

**CENTRE ADMINISTRATIF**  
Sylvie Beaulac, poste 7232 (local 205)

**2187, RUE LARIVIÈRE**  
Véronique Marsan, poste 2500 (réception)

**75, RUE PORT-ROYAL**  
Aline Proulx, poste 2314 (local 155)



### Le Jeanne-Mance

Journal distribué aux employés et aux partenaires du Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance • **DIRECTION ET RÉDACTION**: Pierre Bruneau • **COLLABORATEURS**: Yolande Bergeron, Jessica Demers-Boulard, Martine Dubois, Michel Morin, Lise Renaud-Gagnon • **RÉVISION**: Françoise Turcotte • **CONCEPTION GRAPHIQUE**: Jean Frenette Design • **IMPRESSION**: Groupe Laurier

**CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX JEANNE-MANCE**: 4625, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2H 2B4 • Courriel: [lejeannemance@ssss.gouv.qc.ca](mailto:lejeannemance@ssss.gouv.qc.ca) • Site Web: [www.csssjeannemance.ca](http://www.csssjeannemance.ca)

À NOTER: le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. La reproduction est autorisée à condition que la source soit mentionnée.